

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : SA Primer

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un
organe cible précis -
exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)Toxicité systémique sur un
organe cible précis -
exposition répétée : Catégorie 2 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans
les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes
(Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P284 En cas d'une aération inadéquate, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	>= 50 - < 70
acétone	67-64-1	>= 30 - < 50
heptane	142-82-5	>= 5 - < 10
n-hexane	110-54-3	>= 5 - < 10

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
 Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool
 Dioxyde de carbone (CO2)
 Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	TWA	500 ppm 2,000 mg/m ³	OSHA
acétone	67-64-1	TWA	250 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
		TWA	250 ppm 590 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 2,400 mg/m ³	OSHA
		TWA	750 ppm 1,800 mg/m ³	OSHA
		STEL	1,000 ppm 2,400 mg/m ³	OSHA
heptane	142-82-5	TWA	85 ppm 350 mg/m ³	NIOSH REL
		C	440 ppm 1,800 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 2,000 mg/m ³	OSHA
		TWA	400 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 180 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 1,800 mg/m ³	OSHA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Protection des mains	un filtre homologué.
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: de solvant
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: ≥ 38 °C
Point d'éclair	: -23 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients.
Densité relative	: 0.77(Eau = 1,0)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Viscosité, dynamique : 250 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
- Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë**Composants:****acétone:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,800 mg/kg
DL50 (Rat): 8,450 mg/kg
DL50 (Rat): 9,800 mg/kg
DL50 (Souris): 3,000 mg/kg
DL50 (Lapin): 5,340 mg/kg
DL50 (Souris): 5,200 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
CL50 (Rat): 50.1 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 20,000 mg/kg

Toxicité aiguë**heptane:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 103 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë**n-hexane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 25,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 48000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 1,300 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****acétone:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Irritation légère de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**heptane:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**n-hexane:**

Résultat: Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****acétone:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Durée d'exposition: 24 h

Évaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****acétone:**

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Espèce: Cobaye

Résultat: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
	naphta léger (pétrole), hydrotraité
	64742-49-0
ACGIH	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Toxicité pour la reproduction**Composants:****n-hexane:**Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité.
- Évaluation**STOT - exposition unique****Composants:****acétone:**

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Système nerveux

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition unique**heptane:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition unique**n-hexane:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée**Composants:****n-hexane:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Composants:**heptane:**

Toxicité à dose répétée - Évaluation : Provoque une irritation cutanée.

Toxicité par aspiration**Composants:****heptane:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

n-hexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine**Composants:****n-hexane:**

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

Autres informations**Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****acétone:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.24

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
 Éliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Données D.O.T.: UN 1133, Adhésifs, 3, II.

QUANTITÉS LIMITÉES pour l'envoi en colis inférieur ou égal à 0.3 gallons (1.0 litres).

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
 Liste de Produits Chimiques

É.U. Loi sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act - TSCA) Article 12b) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).
 Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-alinéa D)

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
acetone	67-64-1	5000	*
acetone	67-64-1	100	*

*: La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SA Primer

Version 1.0

Date de révision 05/01/2017

Date d'impression 08/02/2023

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Titre III, Section 313:

n-hexane	110-54-3	5 %
----------	----------	-----

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

n-hexane	110-54-3	5 %
----------	----------	-----

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

acétone	67-64-1	35 %
---------	---------	------

California Prop 65 Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 05/01/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.